

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 Avril 2024

Présents : Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Elie HERBEMONT, Sophie BERETTA, Sabine DA COSTA, Arnaud SAUVAIRE.

Absente : Pascale VANDAMME ayant donné procuration à Alain TROCHARD
Nicolas WISNIEWSKI ayant donné procuration à Sophie BERETTA
Céline BELLARA ayant donné procuration à Sabine DA COSTA
Magali GUEIDAN ayant donné procuration à Nathalie CUOZZO

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence de Alain TROCHARD, 1^{er} adjoint au Maire, pour la Maire empêchée, qui donne lecture du compte-rendu des derniers conseils municipaux en date du 13 Mars 2024 et du 3 Avril 2024.

Date de la convocation : 22 Avril 2024

Sont nommés secrétaire de séance Elie HERBEMONT et Nathalie CUOZZO

Alain TROCHARD donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 13 Mars et du 3 Avril 2024
- Délibération : Décision modificative budgétaire M49
- Délibération : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour Enedis
- Délibération : Transfert de la compétence « Éclairage Public » au TE Gard – SMEG
- Délibération : Emprunts à long terme travaux de voirie et achat de terrain
- Protection des données
- Organisation du concert du 3 mai et du 8 mai 45
- Informations OLD
- Questions diverses

Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 13 Mars 2024 et du 3 Avril 2024

Le 1^{er} Adjoint donne lecture des procès-verbaux du conseil municipal du 13 Mars 2024 et du 3 Avril 2024 et le conseil municipal les approuve à l'unanimité.

Délibération : Décision modificative budgétaire 2024 M49

Suite à une augmentation des charges salariales, et pour ne pas dépasser le budget (montant prévu de 5000€) concernant les heures d'entretien de la STEP par l'agent communal, une décision modificative budgétaire doit être prise pour la somme de 680 €. Après discussion, le conseil municipal approuve par :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour Enedis

Une délibération annuelle pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public par Enedis est demandée pour un montant de 239€. Après discussion, le conseil municipal accepte par

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération : Transfert de la compétence « Éclairage Public » au TE Gard - SMEG

La décision, concernant le SMEG, est reportée au prochain conseil municipal. Un délai supplémentaire ayant été accordé.

Délibération : Emprunts à long terme travaux de voirie et achat de terrain :

Les modalités administratives des comptes publics ne permettant pas de contracter des emprunts avant le vote du budget, il est nécessaire de voter à nouveau pour le prêt de la voirie et du terrain.

Après débats, le Conseil municipal abonde par :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

Ces délibérations annulent et remplacent les précédentes

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Protection des données :

Afin de protéger les données de la Mairie, le conseil municipal accepte que Madame La Maire et les secrétaires de Mairie demandent des devis pour un système de sauvegarde des données et un anti-virus, et fassent le choix de l'organisme.

Organisation du concert du 3 mai et du 8 mai 45:

Alain TROCHARD et l'employé communal iront chercher une estrade à la Mairie de Salinelles vendredi 3 mai et cette dernière sera installée vers 16h. Les écoles du RPI viendront rencontrer les musiciens au foyer de Crespian aux alentours de 14h. Pour la restauration, des quiches, pizzas, chips et fougasses d'Aigues-mortes sont à prévoir. Une poubelle jaune est à demander à la CCPS lors de manifestations et placée dans la cuisine.

Informations OLD :

En règle générale, les administrés ont pris en considération les obligations légales de débroussaillage. Quelques légers manques aux alentours de la STEP sont à vérifier.

Questions diverses :

- Foyer : lors des locations, le conseil municipal pense mettre à disposition un vidéoprojecteur et un écran pour un prix de 30€. Une délibération est à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 03

**Pour la Maire empêchée,
Le 1^{er} Adjoint,**

Les conseillers municipaux,



A large, stylized handwritten signature in blue ink, positioned below the official logo of the Municipality of Crespian.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, positioned to the right of the official logo.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, positioned to the right of the official logo.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, positioned to the right of the official logo.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, positioned to the right of the official logo.